

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : 2023-086

EN DATE DU : 18 DÉCEMBRE 2023

OBJET : **TOURISME, CONVENTION ADRT**

ANNEXE LIÉE : CONVENTION

L'an deux mille vingt trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Châtelus-Malvaleix, selon convocation le 08/12/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Jean-François BOUCHET a été désigné Secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR (4) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger donne pouvoir à MARSALEIX Guy
DARVENNE Céline donne pouvoir à GENEVOIS Jean-François
MOULIN Éveline donne pouvoir à LALANDE Martine
POLLI Martine donne pouvoir à BOUCHET Jean-François

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	27	27	0

◆◆◆

Vu la délibération n° 2021-057 en date du 20 septembre 2021 portant sur le tourisme : convention de partenariat en ingénierie touristique avec l'ADRT ;

Vu la délibération n° 2022-039 en date du 20 juin 2022 portant sur la validation des axes stratégiques touristique du territoire.

L'ADRT (Creuse Tourisme) et la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche ont signé en 2021 **une convention de partenariat.**

Cette convention a permis d'établir la stratégie touristique de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche mais également de travailler conjointement sur des projets.

■ Il est proposé de reconduire une convention de partenariat notamment pour les projets suivants :

- Collaborer avec l'équipe de la communauté de communes à l'exercice de la compétence tourisme,
- L'appuyer sur la mise en œuvre des plans d'actions annuels 2024 et 2025,
- L'appuyer sur la mise en œuvre de projets touristiques structurants (Terra Aventura, ruines de Malval, site de Champsanglard),
- Développement de l'itinérance,
- L'appuyer sur la conception des éditions touristiques
- Réaliser des reportages photos et vidéos après définition d'un retro-planning

- La Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche devra verser 5 000 € par an.
- La nouvelle convention porte sur une durée de 2 ans.

(Convention annexée)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- AUTORISE M. Le Président à signer la dite convention pour 2024/2025.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents**

Pour Extrait Conforme

Le Président,

Guy MARSALEIX

**Le secrétaire de séance
Jean-François BOUCHET**



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20231218-2023-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2024